

# LE CRÉDIT POUR LA SOLIDARITÉ

**On y a droit,  
on le demande !**

## Votre revenu

**SI VOUS GAGNEZ** moins de 47 625 \$ par année (personne seule) ou 55 406 \$ par année (famille de 2 adultes et 2 enfants), vous avez droit au crédit de solidarité : faites-en la demande dans votre rapport d'impôt dès ce printemps!

## Les conditions

**VOUS AVEZ** 18 ans ou plus? Vous résidez au Québec? Alors vous avez droit au moins à une des parties du crédit de solidarité, soit le crédit pour TVQ.

**DE PLUS**, si vous habitez ce qu'on appelle un « logement admissible », vous avez droit à la partie logement du crédit de solidarité. Elle s'ajoutera à votre portion TVQ. Si vous habitez dans un logement non admissible, par exemple un HLM, ça **ne vous enlève pas** le droit à la partie TVQ.

**ENFIN**, si vous vivez dans un des villages désignés dans le Nord du Québec, vous avez droit à la partie village nordique. Elle s'ajoutera aux deux autres.



# Comment le demander ?

## Le truc : l'annexe D

Il faut demander le **crédit de solidarité** dans le rapport d'impôt. La demande se fait dans l'**annexe D**, où on doit répondre à une dizaine de questions sur notre situation de famille et de résidence.

C'est le ministère du Revenu qui calcule le montant de notre crédit à partir de ces informations et du revenu qu'on a déclaré dans le rapport d'impôt.

## Pour le recevoir

Il faut **s'inscrire au dépôt direct** (voir le guide d'impôt), et donc avoir un compte de banque ou de caisse populaire. Une campagne du Front commun des personnes assistées sociales est actuellement en cours pour enlever l'obligation du dépôt direct. Pour participer, écrivez à [sol@fcpasq.qc.ca](mailto:sol@fcpasq.qc.ca).

**Réclamez le crédit** même si vous n'êtes pas inscritE au dépôt direct.

## Pas sûrE de votre droit ?

**Réclamez le crédit!**

Il n'y a aucune infraction à réclamer le crédit. L'important est de répondre correctement aux questions de l'annexe D. Pour le reste, le ministère fera le calcul!

\*Un outil plus complet sur le crédit pour la solidarité sera bientôt disponible sur le site du Collectif au [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca).



**Collectif pour un Québec  
sans pauvreté**

